

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Janvier au 30 Septembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 116 240 725 DT et un résultat de la période de 5 997 086 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 30 Septembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 30 Septembre 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 92,37 % de l'actif total au 30 Septembre 2024 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 7,62 % de l'actif total au 30 Septembre 2024. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- L'encours des opérations de pension livrée portant sur des titres d'emprunt de l'Etat représente à la date de 30 Septembre 2024 7.06 % de l'actif, se situant dans la norme du seuil de 10% fixé par le décret n°2012-3415 du 31 décembre 2012 portant l'application des dispositions des OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31/10/2024

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	<u>107 363 447</u>	<u>121 689 182</u>	<u>117 218 139</u>
Obligations et valeurs assimilées		104 453 402	118 661 691	114 137 026
Tires des Organismes de Placement Collectif		2 910 045	3 027 491	3 081 113
Placements monétaires et disponibilités		<u>8 863 121</u>	<u>4 790 529</u>	<u>4 375 867</u>
Placements monétaires	5	8 209 001	4 201 413	4 275 831
Disponibilités		654 120	589 115	100 036
Créances d'exploitation	6	<u>14 157</u>	<u>41 170</u>	<u>13 144</u>
TOTAL ACTIF		116 240 725	126 520 881	121 607 150
<i>PASSIF</i>				
Opérateurs créditeurs	7	239 667	288 296	274 750
Autres créditeurs divers	8	69 239	86 151	64 076
TOTAL PASSIF		308 907	374 446	338 826
<i>ACTIF NET</i>				
Capital	9	110 011 758	119 822 871	113 300 642
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		655	1 087	1 027
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 919 406	6 322 477	7 966 655
ACTIF NET		115 931 818	126 146 434	121 268 324
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		116 240 725	126 520 881	121 607 150

TUNISO-EMIRATIE SICAV
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	10	1 925 073	5 966 055	2 326 425	7 090 635	9 216 305
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 930 192	5 883 435	2 326 425	7 016 553	9 142 224
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		(5 119)	82 619	0	74 081	74 081
Revenus des placements monétaires	11	203 984	479 829	125 431	815 765	965 171
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 129 057	6 445 884	2 451 856	7 906 400	10 181 476
Charges de gestion des placements	12	(119 396)	(361 033)	(139 254)	(448 888)	(578 929)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 009 661	6 084 851	2 312 601	7 457 512	9 602 547
Autres charges	13	(59 936)	(180 623)	(61 339)	(194 807)	(250 428)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 949 725	5 904 228	2 251 263	7 262 704	9 352 119
Régularisation du résultat d'exploitation		(115 711)	15 178	(572 703)	(940 228)	(1 385 465)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 834 014	5 919 406	1 678 559	6 322 477	7 966 655
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		115 711	(15 178)	572 703	940 228	1 385 465
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		32 017	51 685	56 939	(167 986)	(158 139)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		27 123	41 173	(73 347)	72 460	111 910
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 008 865	5 997 086	2 234 855	7 167 178	9 305 890

TUNISO-EMIRATIE SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 008 865	5 997 086	2 234 855	7 167 178	9 305 890
Résultat d'exploitation	1 949 725	5 904 228	2 251 263	7 262 704	9 352 119
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	32 017	51 685	56 939	(167 986)	(158 139)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	27 123	41 173	(73 347)	72 460	111 910
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	(1 797 228)	0	(3 095 576)	(3 095 576)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 832 796)	(9 536 364)	(11 955 358)	(45 026 191)	(52 043 014)
Souscriptions					
- Capital	6 011 272	114 311 625	23 610 894	153 467 683	168 477 722
- Régularisation des sommes non distribuables	3 659	86 993	(7 932)	(79 706)	(85 506)
- Régularisation des sommes distribuables	268 420	4 338 646	1 060 231	6 500 671	7 427 747
Rachats					
- Capital	(8 726 846)	(117 697 627)	(35 000 708)	(190 129 206)	(211 712 545)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 154)	(82 733)	15 195	99 046	106 619
- Régularisation des sommes distribuables	(384 147)	(10 493 268)	(1 633 038)	(14 884 679)	(16 257 051)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(823 931)	(5 336 506)	(9 720 503)	(40 954 589)	(45 832 700)
ACTIF NET					
En début de période	116 755 749	121 268 324	135 866 937	167 101 023	167 101 023
En fin de période	115 931 818	115 931 818	126 146 434	126 146 434	121 268 324
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 117 520	1 124 172	1 302 363	1 553 054	1 553 054
En fin de période	1 090 576	1 090 576	1 189 378	1 189 378	1 124 172
VALEUR LIQUIDATIVE	106,303	106,303	106,061	106,061	107,873
TAUX DE RENDEMENT	1,71%	6,91%	1,67%	4,89%	6,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2024 à **107 363 447 DT** et se détaille ainsi:

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			100 259 790	104 453 402	90,10%	4 193 612
	Obligations			95 878 390	99 762 998	86,05%	3 884 608
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	33 100	33 299	0,03%	199
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	13 240	13 320	0,01%	80
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	800 000	837 323	0,72%	37 323
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	4 000 000	4 190 671	3,61%	190 671
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 400 000	1 450 922	1,25%	50 922
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	2 400 000	2 486 484	2,14%	86 484
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	600 000	615 275	0,53%	15 275
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	1 200 000	1 230 549	1,06%	30 549
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	333 000	338 770	0,29%	5 770
TN0004700746	ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	100 000	103 711	0,09%	3 711
TN0004700712	ATL-S-2017-2_7A_16/10		3 000	60 000	63 637	0,05%	3 637
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	2 200 000	2 373 850	2,05%	173 850
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	600 000	632 986	0,55%	32 986
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	2 000 000	2 112 245	1,82%	112 245
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 315 191	3,72%	315 191
TN0001900836	BH2009_15A_31/12_A		10 000	76 000	80 009	0,07%	4 009
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	2 000 000	2 138 439	1,84%	138 439
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	2 000 000	2 165 491	1,87%	165 491
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 060 125	1,78%	60 125
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 118 146	3,55%	118 146
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	600 000	601 077	0,52%	1 077
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	300 000	319 984	0,28%	19 984
TN0004620134	BTK2009-C_15A_26/02		10 000	66 200	68 967	0,06%	2 767
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	150 000	154 181	0,13%	4 181
TN0004201471	CIL2020-1		15 000	300 000	308 147	0,27%	8 147
TN0007310444	HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	200 000	208 980	0,18%	8 980
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	120 000	126 606	0,11%	6 606
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	2 000 000	2 149 674	1,85%	149 674
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B		20 000	800 000	859 870	0,74%	59 870
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	1 200 000	1 266 460	1,09%	66 460
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	3 000 000	3 122 433	2,69%	122 433
TN0002601029	STB2008-2_16A_18/02		15 000	93 750	96 760	0,08%	3 010
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	19 860	20 303	0,02%	443
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	13 240	13 535	0,01%	295
TN0002601193	STB-S-2019-1_5A_29/11_E		10 000	1 000 000	1 555 444	1,34%	555 444
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 249 333	4,53%	249 333
TN0002101988	TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	300 000	312 690	0,27%	12 690
TN0002102010	TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	200 000	205 284	0,18%	5 284

TN0002102150	TLF2020-1_5A_15/04_TF		20 000	800 000	828 744	0,71%	28 744
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05		10 000	200 000	206 407	0,18%	6 407
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	200 000	206 407	0,18%	6 407
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01		15 000	600 000	633 069	0,55%	33 069
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	600 000	643 570	0,56%	43 570
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	600 000	622 219	0,54%	22 219
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	1 600 000	1 721 005	1,48%	121 005
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	750 000	757 308	0,65%	7 308
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	175 000	175 870	0,15%	870
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	175 000	175 870	0,15%	870
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	20 354 893	17,56%	354 893
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 251 248	12,29%	251 248
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	3 000 000	3 009 468	2,60%	9 468
	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	7 000 000	7 154 652	6,17%	154 652
	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	1 000 000	1 022 093	0,88%	22 093
	Bons du trésor assimilables			4 381 400	4 690 404	4,05%	309 004
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	507 435	0,44%	48 935
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 354 926	1,17%	97 076
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 828 043	2,44%	162 993
	Titres OPCVM			2 691 070	2 910 045	2,51%	218 976
	Actions des SICAV			1 605 251	1 813 275	1,56%	208 024
TN0003600418	SANADETT SICAV		1 219	132 128	137 341	0,12%	5 214
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV		13 579	1 473 123	1 675 934	1,45%	202 810
				1 085 819	1 096 770	0,95%	10 952
	Parts des FCP						
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION SEPTIM		9 920	1 075 393	1 086 379	0,94%	10 986
	FCP HELION MONEO		98	10 425	10 391	0,01%	-34
	TOTAL			102 950 860	107 363 447	92,61%	4 412 588
						Pourcentage par rapport à l'actif	92,36%

Les BTA en portefeuille, au 30/09/2024, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/09/2024, à **162 424 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :**5.1. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2024 à : **8 209 001 DT** et se détaille ainsi:

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net	Intérêts courus
	Créances sur opérations de pensions livrées*		8 076 854	8 209 001	7,08%	132 147
TN0008000705	PL_BH_8.98_2000_31/10/24_90J	(1)	1 999 802	2 029 732	1,75%	29 930
TNN50G7PX8W5	PL_BTL_9.27_1000_05/11/24_90J	(2)	1 001 342	1 015 523	0,88%	14 182
TNMCPXLL1EE2	PL_BTL_9.28_1200_25/11/24_91J	(3)	1 274 802	1 286 633	1,11%	11 830
TNX0K9990B08	PL_BTL_9.27_1500_21/10/24_90J	(4)	1 502 845	1 529 934	1,32%	27 089
TNVE955M6R90	PL_BTL_9.27_2000_01/10/24_90J	(5)	2 000 043	2 046 394	1,77%	46 351
TNQFC9GNQ1V8	PL_BTL_9.28_300_25/11/24_91J	(6)	298 020	300 786	0,26%	2 766
	Total		8 076 854	8 209 001	7,08%	132 147
	Pourcentage par rapport à l'actif				7,06%	

1) Il est à noter que la BTA (BTA 6,5% Juin 2025) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 024 titres pour un montant de 1 999 802 dinars au profit de la BTL opérée en date du 02/08/2024 pour une durée de 90 jours avec un taux de 8,98%.

2) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T2 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 9 860 titres pour un montant de 1 001 342 dinars au profit de la BTL opérée en date du 07/08/2024 pour une durée de 90 jours avec un taux de 9,27%.

3) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T4 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 12 000 titres pour un montant de 1 274 802 dinars au profit de la BTL opérée en date du 26/08/2024 pour une durée de 91 jours avec un taux de 9,28%.

4) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T2 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 14 800 titres pour un montant de 1 502 845 dinars au profit de la BTL opérée en date du 23/07/2024 pour une durée de 90 jours avec un taux de 9,27%.

5) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T3 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 18 600 titres pour un montant de 2 000 043 dinars au profit de la BTL opérée en date du 03/07/2024 pour une durée de 90 jours avec un taux de 9,27%.

6) Il est à noter qu'une ligne BTCT (BTCT 52 semaines 18.12.2024) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 300 titres pour un montant de 298 020 dinars au profit de la BTL opérée en date du 26/08/2024 pour une durée de 91 jours avec un taux de 9,28%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Septembre 2024 une valeur comptable de **107 363 447 DT**, soit **92,36 %** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0	4 690 404	0	0	0	4 690 404	4,04%
AB	9 012 018 (1)	0	0	0	0	9 012 018	7,75%
ABC	1 845 824	0	0	0	0	1 845 824	1,59%
AILS	0	0	0	0	0	0	0,00%
ATB	338 770	0	0	0	0	338 770	0,29%
ATL	9 601 621	0	0	0	0	9 601 621	8,26%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0	0,00%
BH	4 383 940	0	0	0	0	4 383 940	3,77%
BIAT	6 178 271	0	0	0	0	6 178 271	5,32%
BNA	0	0	0	0	0	0	0,00%
BTE	921 061	0	0	0	0	921 061	0,79%
BTK	223 149	0	0	0	0	223 149	0,19%
CIL	308 147	0	0	0	0	308 147	0,27%
ENDA	0	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 086 379	0	0	1 086 379	0,93%
FCP HELION MONEO	0	0	10 391	0	0	10 391	0,01%
HL	7 734 023	0	0	0	0	7 734 023	6,65%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 675 934	0	0	1 675 934	1,44%
ML	0	0	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	137 341	0	0	137 341	0,12%
STB	6 935 376	0	0	0	0	6 935 376	5,97%
TL	5 379 395	0	0	0	0	5 379 395	4,63%
UIB	1 109 048	0	0	0	0	1 109 048	0,95%
EMP NAT	45 792 355	0	0	0	0	45 792 355	39,39%
Total	99 762 998	4 690 404	2 910 045	0	0	107 363 447	92,36%

(1) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE.

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 30/09/2024 égale à **14 157 DT**, contre : **41 170 DT** au 30/09/2023 et se détaille comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	14 157	41 170	13 144
Retenues à la source / B.T.A	0	0	0
Total	14 157	41 170	13 144

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à **239 667 DT**, contre : **288 296 DT** au 30/09/2023 et se détaille comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Rémunération du dépositaire	8 258	8 228	11 000
Rémunération du distributeur	231 409	280 068	263 750
Total	239 667	288 296	274 750

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à : **69 239 DT**, contre **86 151 DT** au 30/09/2023 et se détaille comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	7 109	13 215	4 814
Redevances du CMF	10 148	11 160	10 658
Rémunération du PDG	956	3 176	2 030
Rémunération du personnel	1 995	5 093	5 785
Loyer	1 531	1 377	1 905
Etat, taxes et versements assimilés	1 992	-2 866	-230
Contribution conjoncturelle	0	0	0
Publications et frais divers	5 052	10 123	8 035
Jetons de présence à payer	14 974	19 345	20 000
Dividendes à payer	21 652	5 771	5 393
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-4 932	2 204	-3 151
Autres créditeurs (publicité)	8 763	17 553	8 837
Sommes à régler	0	0	0
Total	69 239	86 151	64 076

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2024, se détaillent ainsi :

	AU 30/09/2024
Capital en début de période	
Montant	113 300 642
Nombre de titres	1 124 172
Nombre d'actionnaires	678
Souscriptions réalisées	
Montant	114 311 625
Nombre de titres émis	1 134 203
Nombre d'actionnaires nouveaux	40
Rachats effectués	
Montant	-117 697 627
Nombre de titres rachetés	-1 167 799
Nombre d'actionnaires sortants	-98
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	51 685
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 173
Régularisation des sommes non distribuables	4 259
Frais de négociation de titres	0
Capital en fin de période	
Montant	110 011 758
Nombre de titres	1 090 576
Nombre d'actionnaires	620

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2024 au 30/09/2024 à : **5 966 055 DT** contre : **7 090 635 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
<u>Revenus des obligations</u>					
- Intérêts	1 869 497	5 696 101	2 241 533	6 572 374	8 615 125
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>					
- Intérêts des BTA et BTZC	60 695	187 334	84 892	444 180	527 099
<u>Revenus des titres OPCVM</u>					
- Dividendes	-5 119	82 619	0	74 081	74 081
TOTAL	1 925 073	5 966 055	2 326 425	7 090 635	9 216 305

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 30/09/2024 à : **479 829 DT** contre : **815 765 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des billets de trésorerie	0	19 413	74 418	221 947	296 365
Intérêts des comptes à terme	0	0	0	81 323	221 320
Intérêts des certificats de dépôt	0	0	0	287 544	287 544
Intérêts des dépôts à vue	11 030	52 251	40 542	84 954	99 553
Revenus des opérations de prises en pension	192 954	408 165	10 471	139 997	60 389
TOTAL	203 984	479 829	125 431	815 765	965 171

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 30/09/2024 à : **361 033 DT** contre : **448 888 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du dépositaire	2 773	8 258	2 773	8 227	11 000
Rémunération du distributeur	116 623	352 775	136 482	440 661	567 929
TOTAL	119 396	361 033	139 254	448 888	578 929

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2024 au 30/09/2024 à : **180 623 DT** contre : **194 807 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	9 200	27 400	6 440	15 830	35 233
Redevances du CMF	29 155	88 192	34 120	110 163	141 979
Rémunération du PDG	2 933	8 734	2 798	8 924	11 667
Rémunération du personnel	3 385	10 406	3 900	11 571	13 785
Etat, taxes et versements assimilés	5 615	13 380	2 356	8 439	15 480
Loyer	378	1 126	378	1 122	1 500
Contribution sociale de solidarité	860	1 260	0	0	0
Publications et frais divers	1 583	4 600	3 050	9 142	7 454
Jetons de présence	5 028	14 974	2 668	9 908	10 563
Maintenance logiciel BFI	1 800	5 360	1 785	5 296	7 081
Divers publicité (compagne)	0	5 096	3 771	14 272	6 719
Autres services extérieurs	0	0	0	67	67
Autres	0	96	73	73	-1 099
TOTAL	59 936	180 623	61 339	194 807	250 428

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.